



Ma petite fille à été mise à la porte

Par **annick77**, le **16/01/2010** à **20:22**

Bonjour,

Je voudrais savoir quelles sont les droits de ma petite fille, elle est à l'université et sa mère vient de la jeter dehors car les 200 euros de pension de son père lui a été donné au lieu quelle soit remise à sa mère.

Son père à voulu lui remettre car elle n'avais pas de sous pour manger à l'université, quand elle peut travailler tout son argent va dans le transport, et le repas du midi. Comme la mère touche les allocations familiale, et elle et son compagnon gagne bien leurs vies.

Peut elle obliger sa mère à lui verser une pension, car avec 200E par moi elle dort à droite à gauche, mais elle voit bien qu'elle ne peut pas abuser des gens, malheureusement je vie en bretagne et je ne peux même pas l'aider. Auriez vous des informations à me donner.

cordialement

Annick

Par **Marion2**, le **16/01/2010** à **21:29**

Bonsoir,

Il faut que votre petite fille saisisse le Juge aux Affaires Familiales auprès du Tribunal de Grande Instance.

Etant donné qu'elle n'a que de très faibles revenus, elle peut prétendre à l'Aide Juridictionnelle totale (donc pas de frais d'avocat).

Il faut qu'elle retire un dossier auprès du greffe du Tribunal de Grande Instance ainsi que la liste des avocats acceptant d'Aide Juridictionnelle. Elle pourra demander à l'avocat qu'elle aura choisi de procéder à un référé (procédure rapide) afin que sa mère lui verse une pension alimentaire.

Qu'elle agisse très rapidement.

Bon courage à votre petite-fille.